



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
الخو.ل.م.ع.ت.م.ع.ا | ٣٤٦.٤.٤.٤ | ٠٩٨٤٣٤٣٤
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Le CSCA met en demeure des opérateurs publics et privés de se conformer aux dispositions relatives aux services télématiques et téléphoniques

[A](#) [1] [^A](#) [1]

Le CSCA met en demeure des opérateurs publics et privés de se conformer aux dispositions relatives aux services télématiques et téléphoniques

05 mai 2009

Dans le cadre de ses missions de suivi et de contrôle des programmes diffusés par les opérateurs radiophoniques et télévisuels marocains, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) constate que nombre de ces opérateurs, publics et privés, ne se conforment pas à l'engagement pris dans leurs cahiers de charges d'informer régulièrement le public des coûts des services télématiques et téléphoniques qu'ils présentent à l'antenne.

L'engagement susmentionné vise à protéger les auditeurs et téléspectateurs en incitant les opérateurs audiovisuels à faire preuve de transparence quant au coût de leurs services télématiques ou téléphoniques quel qu'en soit la forme. Toutefois, plusieurs cas récurrents de non respect de ces dispositions par les opérateurs continuent d'être relevés, bien que la Haute Autorité ait déjà attiré leur attention sur ces faits et ce, dans le cadre de sa démarche d'accompagnement et de suivi.

En conséquence, et conformément aux procédures en vigueur au sein de la HACA, le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA) a décidé, lors de sa réunion du 15 avril 2009 tenue au siège de la HACA, de mettre en demeure la Société Nationale de Radio et de Télévision (SNRT), la Société SOREAD-2M, la Société « New Publicity », la Société « Cap Radio », la Société « Chada FM », la Société « Radio Plus » et la Société « Hit Radio » de se conformer aux dispositions de leurs cahiers des charges en matière d'information du public des coûts des services télématiques et téléphoniques qu'ils présentent à l'antenne.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>